

DÉLIBÉRATION ET ADRESSE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE D'ALENÇON.

A l'Assemblée du Conseil général de la Commune d'Alençon, tenue le cinq Juin mil sept cent quatre-vingt-dix, présidée par M. Demèes, Maire, & où étoient MM. Leconte de Betz, l'Abbé Sevin, Vieilh, Laveille Descours, Lachapelle Fromentin, Desjardins, Duparc Lesage, Marchant, Quilhet, Martin, Poitrineau, de Boisdeffre, de Ladrourie, Duval marchand, Duval directeur, Brisard l'aîné, Launay Dujardin, Dupont, Dugas, de Boullemer, Bouvier, l'Abbé Nory, Bougon, Prudhomme, Fromentin Lacroix, & Lindet de Frémisson;

Le Procureur de la Commune a dit.

Messieurs,

Vous avez reçu une délibération des citoyens catholiques de la ville de Nismes, que vous avez proscrite ; vous avez entendu le récit des scènes

d'horreur, excitées à Montauban par le fanatiſme, ou préparées par des méchans, contre les véritables amis de la patrie; vous avez déſavoué la morale & les principes du Curé de St. Denis-ſur-Sarthon, qui cherchoit à ſoulever, par ſes lettres, une partie de l'Aſſemblée nationale contre l'autre, & ſonnoit ainſi le tocſin de la diſcorde au milieu d'elle : enfin, vous connoiſſez cette fameuſe proteſtation faite par quelques individus contre les Décrets de la nation, ſanctionnés par ſon Roi.

Vous n'ignorez pas cette ligue de quarante-trois chapitres de province, avec celui de la capitale, qui multiplient des écrits ſéditieux, dans le deſſein criminel de renverſer, s'il étoit poſſible, notre Conſtitution naiſſante & la liberté des françois.

Vous ſavez que leurs délibérations incendiaires, déjà flétries dans l'opinion publique, viennent d'être condamnées au tribunal de police de l'hôtel de ville de Paris.

Vous ſavez que les Municipalités du Royaume s'empreſſent de toutes parts de ſupprimer les écrits fanatiques, d'en arrêter le cours, de renouveller leur adhéſion à tous les Décrets de l'Aſſemblée nationale, acceptés ou ſanctionnés par le Roi, & de défendre cette Conſtitution à laquelle elles ſont liées plus encore par leur amour que par leur ſerment.

Citoyens patriotes, ce n'eſt point par des exemples que nous prétendons vous entraîner : votre dévouement à la choſe publique nous eſt connu; mais c'eſt une occaſion que nous vous offrons de montrer du zèle & de la fermeté.

Une multitude de libelles anti-conſtitutionnels ſont diſtribués par-tout, pour égarer les eſprits & pour étouffer tout germe de patriotiſme.

Nous vous dénonçons une de ces feuilles dangereuſes, que deux volontaires nationaux de cette ville ſont venus dépoſer à la Municipalité, qu'ils nous ont aſſuré avoir été ſemée avec profuſion dans les rues, dans les places publiques, introduite dans les maiſons par-ſous les portes, & que nous ſavons d'ailleurs avoir été adreſſée à différens ſyndics de communauté.

Cette feuille commençant par ces mots. *Vous qui fûtes tous mes amis*, & finiſſant par ceux-ci : *& nos derniers neveux offriront encore un tribut d'éloges à cette heureuſe contrée.* Porte pour titre : *Lettre d'un ancien cultivateur aux habitans des campagnes & au peuple des villes*, & ſe trouve ſans nom d'auteur ni d'imprimeur.

Cet ouvrage ténébreux ne préſente au lecteur que des calomnies atroces contre nos dignes repréſentans, & des menſonges groſſiers répétés à chaque page.

Vous en trouverez la preuve dans le début même de ce libelle, où on lit cette phraſe.

« Écoutez encore avant ſa mort, un homme de » votre claſſe, qui, par ſon travail & ſes économies, » ſe voit perſonnellement à l'abri de tous les évène- » mens *qui détruiſent les autels, le trône & la patrie.* »

A la ſeconde page. « C'eſt par leur ordre (des » membres de l'Aſſemblée nationale) que des françois » ont oſé porter des mains ſacriléges ſur le plus » vertueux des Monarques, & tenté d'aſſaſſiner leur » Souveraine : Barnave, un de vos repréſentans, étoit » à leur tête dans la nuit du 5 au 6 Octobre dernier. »

Sans doute ce crime ſeroit horrible, s'il eut été commis ; mais à qui perſuadera-t-on que des françois, pleins de reſpect & d'amour pour leur Monarque,

ayent attenté à ses jours ? eux qui, en écartant les malveillans de sa personne sacrée, ont formé une garde nombreuse autour d'elle pour la défendre.

Voilà cependant les moyens absurdes que l'on employe pour tromper le peuple, & le porter à des excès.

L'auteur, en interprétant à son gré les loix sages de l'Assemblée nationale, semble en induire que la liberté décrétée, ne pouvoit opérer que la licence; que l'insubordination vient de ce que les hommes ont été déclarés égaux en droits.

Il dit que les biens du clergé ne pouvoient être à la disposition de la nation; que les anciens priviléges de la noblesse devoient être respectés; que l'on a tout violé pour dépouiller ces deux classes de la société; que bientôt on attentera aux propriétés particulières; & se couvrant du manteau du bien public, il éguise en même-temps le poignard de la superstition & de l'intérêt privé.

Enfin, il répète sans cesse que vos représentans ont usurpé la souveraineté; que le Roi n'est pas libre; que sous prétexte de réformer les abus, on s'est servi de son nom pour tout bouleverser.

Il ne savoit donc pas, cet auteur malveillant, ou feignoit de ne pas savoir l'accord heureux qui règne entre nos augustes représentans & le Chef suprême de la nation. Ah! si quelques citoyens séduits par de semblables écrits, pouvoient avoir des doutes à cet égard, qu'ils lisent la proclamation du Roi du 28 Mai dernier, qu'ils apprennent à connoître ses intentions.

Seroit-il donc possible, dit ce bon père d'une famille immense, « que des ennemis du bien public » cherchassent encore à troubler les travaux importans » dont l'Assemblée nationale est occupée *de concert*

» *avec nous*, pour assurer les droits du peuple &
» préparer son bonheur ; que l'on essayât d'émouvoir
» les esprits, soit par de vaines terreurs & de fausses
» interprétations des Décrets de l'Assemblée nationale,
» acceptés ou sanctionnés par nous, soit en entrepre-
» nant d'inspirer sur nos intentions, des doutes aussi
» mal fondés qu'injurieux, & en voilant des intérêts
» ou des passions privées du nom sacré de la religion. »

« Une opposition si coupable nous affligeroit sen-
» siblement, en même-temps qu'elle exciteroit toute
» notre animadversion. »

Il n'est plus-temps, Messieurs, de se dissimuler les attaques dirigées contre notre Constitution ; il est urgent de ranimer la confiance publique, que l'on s'efforce d'enlever à nos courageux législateurs. L'Assemblée nationale en avançant dans sa carrière, a frappé d'une main hardie tous les abus qui nous mettoient, depuis des siècles, dans l'oppression & l'esclavage : c'est dans cet instant de crise que les bons citoyens doivent se rallier autour d'elle, pour l'aider à franchir tous les obstacles. Que de tous les points de l'Empire, leurs voix réunies, annoncent à nos augustes représentans le succès de leurs travaux, & leur fassent entendre que nous regardons comme le premier des biens, les loix qu'ils donnent aux françois pour assurer leur bonheur.

Dans ces circonstances & par ces considérations, nous requérons que le Conseil général de la Commune déclare vouer au mépris & à l'opprobre, la brochure portant pour titre : *Délibération des citoyens catholiques de la ville de Nismes* ; toutes protestations faites contre les Décrets de l'Assemblée nationale, ainsi que le libelle connu sous le titre de *Lettre d'un ancien*

cultivateur aux habitans des campagnes & au peuple des villes, & tous autres écrits de ce genre : que défenſes ſoient faites à toutes perſonnes de les imprimer, vendre ni colporter dans cette ville. Que pour prémunir les bons citoyens, contre les ennemis de la nation, & les garantir de leurs ſuggeſtions, il ſoit fait une adreſſe qui ſera imprimée & rendue publique, avec la délibération que le Conſeil va prendre, & que le tout ſoit envoyé, tant aux Municipalités des principales villes du Royaume, qu'à l'Aſſemblée nationale, pour lui renouveller notre adhéſion à ſes Décrets.

Fait & arrêté leſdits jour & an. *Signé* Lindet de Frémiſſon.

LE Conſeil général délibérant ſur le réquiſitoire du Procureur de la Commune, a arrêté que les écrits incendiaires & anti-conſtitutionnels, dont lecture a été donnée, ſeront dénoncés au public comme des objets dignes de mépris & de l'animadverſion de tous les bons citoyens : en conſéquence, défenſes ſont faites à tous colporteurs, diſtributeurs, de les répandre dans la ville, & à tous imprimeurs d'en imprimer de pareils, ſous peine d'être pourſuivis comme perturbateurs du epos public.

Et conſidérant que la vérité ne peut mieux être vengée des outrages qui lui ſont faits, qu'en la mettant en oppoſition avec le menſonge & l'impoſture, il a été arrêté que la préſente délibération & l'adreſſe ci-après tranſcrite, ſeront imprimées & rendues publiques, & qu'il en ſera envoyé des exemplaires, tant aux Municipalités des principales villes du Royaume, qu'à l'Aſſemblée nationale, aux Décrets de laquelle le

Conſeil renouvelle ſon adhéſion, & lui préſente, au nom de la ville d'Alençon, l'hommage de ſon reſpect & de ſa reconnoiſſance.

Fait & arrêté leſdits jour & an, & ont *Signé* DEMÈES maire, Leconte de Betz, Laveille Deſcours, Duparc Leſage, Lachapelle Fromentin, Marchant, Martin, Quilhet, l'Abbé Sevin, Vieilh, Poitrineau, Desjardins, de Boiſdeffre, de Ladrourie, Duval marchand, Duval directeur, Briſard l'aîné, Launay Dujardin, Dupont, Dugas, de Boullemer, Bouvier, l'Abbé Nory, Bougon, Prudhomme, Fromentin Lacroix.





ADRESSE AUX CITOYENS, ET PROTESTATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE D'ALENÇON,

Contre les écrits anti-conſtitutionnels & incendiaires répandus dans le Public.

CITOYENS,

EN ſe dévouant à la patrie, les repréſentans de la nation ont dû prévoir tous les obſtacles que leur oppoſeroient les préjugés & les abus qu'il falloit détruire : ſourds aux réclamations des intérêts individuels, & aux cris des paſſions confédérées contre l'intérêt général, ils ne devoient s'occuper que des grands objets de leur miſſion, ils devoient même ne pas ſe laiſſer diſtraire par les traits que leur lançoit la calomnie.

Mais c'eſt aux Municipalités, c'eſt aux corps chargés de la confiance publique, à prendre leur défenſe en éclairant le peuple.

Une multitude d'écrits anti-conſtitutionnels, circulent dans les provinces ; des hommes aſſez lâches pour proſtituer leurs talens au menſonge & à l'impoſture, s'efforcent d'allumer parmi nous le feu de la diſcorde.

On fait l'éloge de l'ancien régime ; on veut nous inſpirer les plus grandes alarmes contre les effets de notre nouvelle légiſlature. On déclame contre les opérations de l'Aſſemblée nationale, & on les repréſente comme des abus ſacrilèges de notre confiance.

Quelles ſont donc ces opérations ; répondent-elles à notre attente ?

L'état étoit en proie à la cupidité d'une foule d'intriguans, nous n'avions pour loix que des conventions groſſières & barbares, & la plupart étoient contraires à nos mœurs : chaque canton, chaque province avoit ſes uſages particuliers, ils étoient ſouvent oppoſés les uns aux autres ; par-tout on ne voyoit que des priviléges, des germes de jalouſie, d'inimitiés & de diviſions ; le peuple paralyſé par le deſpotiſme, n'avoit plus que de l'apathie. Semblable à une troupe d'eſclaves, il ne pouvoit oppoſer que de la ſoupleſſe à la tyrannie : l'homme avili devoit donc être rappellé à la dignité de ſon exiſtance, il falloit remonter à ſa première origine, & puiſer dans la nature la preuve ineffaçable de ſes droits oubliés & méconnus.

Mais à peine la vérité & la juſtice ſe font-elles entendre, à peine ont-elles proclamé l'égalité entre tous les hommes & leur liberté, que des clameurs

s'élèvent de toutes parts : ſi tous les hommes ſont libres, s'écrie-t-on, il n'y aura donc plus aucun frein pour les arrêter ; s'ils ſont égaux, il n'y aura plus de ſubordination, tous voudront commander, pas un ne voudra obéir.

Non ſans doute, celui qui ne connut d'autres moyens pour ſe faire obéir que la force & la contrainte, & l'eſclave qui ne ſe ſoumit que par la crainte & la terreur, n'auront jamais la véritable idée de la liberté.

Ayant eu l'un & l'autre des intérêts diſtincts & oppoſés, ils ont été dans une guerre perpétuelle ; l'autorité ſans bornes du premier fut toujours accablante ; la force ſeule pouvoit la maintenir ; le dernier qui ne connut ſes droits que par le déſir d'en jouir, croit, auſſi-tôt qu'ils lui ſont rendus, qu'ils conſiſtent à tout faire & à tout entreprendre.

Mais quand la loi réunit tous ces intérêts diſcordans dans l'intérêt commun, dont le Monarque devient le centre ; quand cette loi n'eſt plus la ligue du petit nombre contre tous, mais l'accord heureux des droits & des devoirs de chacun, l'amour, le ſeul amour de ſoi-même conduit néceſſairement à l'amour de la patrie, & bientôt il formera dans la ſociété une force publique d'autant plus puiſſante, que le plus grand nombre devient intéreſſé à s'y ſoumettre & à la maintenir.

Citoyens, tel doit être l'heureux effet de cette liberté que l'on décrie ; vos droits vous rappellent à vos devoirs, ils ſont eſſentiellement liés les uns avec les autres, & votre bonheur dépend de votre fidélité aux nouvelles loix qui viennent d'être établies.

La ſaine & juſte liberté étant inſéparable de

l'égalité, celui qui ne peut ſupporter l'une, ne pourra ſouffrir l'autre; égaré par une fauſſe éducation & par l'habitude des jouiſſances, il ne pourra ſe réſoudre à voir dans les hommes ſes égaux, parce qu'il ne crut jamais qu'il fût leur ſemblable.

Sur quels titres ſeroient donc établies ces diſtinctions réclamées comme des droits de propriété ?

Si nous conſultons les faſtes de l'hiſtoire, nous verrons le peuple élire ſes Rois, les élever ſur le pavois & n'obéir qu'aux loix qu'il avoit conſenties; paſſer enſuite ſous le joug du règne féodal, & devenir tour à tour l'inſtrument & la victime des paſſions & des inimitiés qui diviſoient les grands : nous verrons ces petits deſpotes accorder à ſes dépens des exemptions & des immunités à ceux qui avoient embraſſé leur cauſe & ſoutenu leurs uſurpations. Si dans les derniers ſiècles l'autorité royale reprit beaucoup plus d'aſcendant qu'elle n'en avoit perdu; ſi jalouſe de ſe voir balancer, elle détruiſit le ſyſtème féodal, elle anéantit ſeulement ce qui lui étoit contraire, & le peuple continua d'être la victime de ſes abus.

Si nous conſultons enſuite la nature, nous verrons qu'elle ne fît que des hommes; pourquoi donc la ſociété admettroit-elle d'autre titre que celui de citoyen, & pourquoi laiſſeroit-on dans la pouſſière l'homme qui peut, par ſon mérite, briller au plus haut rang ?

Vous qui blâmez l'égalité, craindriez-vous donc la concurrence, appréhenderiez-vous de rentrer dans le néant d'où peuvent ſortir ceux que vous avez mépriſé?

Ces mots d'égalité & de liberté ne feront donc jamais trembler que les tyrans & les lâches, dont

l'ame avilie n'eſt plus ſuſceptible de cette énergie qui doit caractériſer un peuple vertueux.

Avant de faire des loix, il falloit examiner ce qui étoit juſte, & faire enſorte que ce qui eſt juſte fût obſervé ; mais quand on eût rendu les plus ſages Décrets contre l'oppreſſion & les oppreſſeurs, qui en eût été le gardien & le protecteur ?

Étoit-ce des ordres qui formoient dans la nation de petites ſociétés, dont les intérêts étoient ſouvent oppoſés à l'intérêt commun, & dont les priviléges formoient autant d'exceptions à la dépendance générale ?

Étoit-ce des Miniſtres qui s'étoient placés au-deſſus des loix qu'ils créoient & faiſoient exécuter à leur gré ?

Étoit-ce les Parlemens qui s'étoient arrogé le droit de les modifier, & dont le vain ſimulacre de la repréſentation nationale avoit été toléré par le gouvernement, parce qu'il ſavoit en détourner les effets quand ils lui étoient contraires ?

Enfin, étoit-ce les États-généraux ? Ils ne pouvoient s'aſſembler ſans les ordres de ceux qui avoient ſujet de les appréhender ; nous n'avions que des pouvoirs limités à leur donner, & toujours ils ont été annullés par l'intrigue & la force de l'autorité.

Le Roi, lui-même, pouvoit-il en garantir l'exécution ? Ah ! ne nous défions pas de ſon cœur, il nous eſt trop connu ; mais ſi le terme de la puiſſance ſuprême eſt de vouloir le bien, ſes intentions ne ſont-elles pas toujours interceptées ? Nous ne travaillons pas ſeulement pour nous, mais encore pour les races futures qui n'auroient pas un Roi tel que le nôtre.

Il ne suffisoit donc pas de réprimer les abus, il falloit encore en étouffer le germe & en détruire le principe. Si la noblesse & le clergé des provinces, guidés par le patriotisme, firent en grande partie l'abandon des priviléges pécuniaires, le peuple se trouvoit-il assuré contre l'influence des grands & la rapacité des courtisans? Si ceux-ci avoient affecté les mêmes sentimens, s'ils avoient rougi de voir le malheureux habitant de la chaumière, écrasé sous le poids des impôts, quand leurs châteaux & leurs parcs immenses en étoient exempts, n'auroient-ils pas toujours eu le pouvoir de mettre la fortune publique à contribution par ces pensions & ces gratifications énormes, avec lesquelles un Ministre achetoit leur faveur & leur crédit?

L'imposture veut étayer ses déclamations sur la misère actuelle des peuples; elle appelle à son secours l'égoïste qui ne peut sacrifier à la liberté de sa patrie quelques avantages qui lui sont enlevés; elle fait avec une maligne affectation le tableau du dérangement de plusieurs fortunes particulières; elle rallie autour d'elle cette foule de mécontens, qui ne peuvent avoir le courage d'élever leurs espérances, parce qu'ils ne sentirent jamais le noble enthousiasme de la vertu qui porte à tout entreprendre.

O vous! que la perte de votre état affecte, vous qui quelquefois pour le soutenir étiez obligé de descendre aux plus grandes humiliations, parce que vous le teniez d'un homme puissant & corrompu, avez-vous perdu tout espoir quand la nation vous donne les moyens de sortir de l'humble condition de subalterne? En divisant les pouvoirs; les places & les emplois ne sont-ils donc pas multipliés? Si autrefois l'argent

& l'intrigue en étoient les ſeuls diſpenſateurs, ils ſont aujourd'hui le prix de la confiance.

Si le crédit & la naiſſance les accumuloit ſur la tête d'un ſeul homme, l'eſprit de juſtice en fera la diſtribution, & l'intérêt ſocial en récompenſera le mérite.

Si l'ancien régime ſoudoyoit ſouvent une partie des citoyens pour vexer l'autre, ſi de gros appointemens étoient le dédommagement néceſſaire de ceux qui devoient affronter l'indiſpoſition & la haine publique, les nouveaux emplois n'auront plus d'autre but que l'utilité générale, & des rétributions honnêtes feront proportionnées à l'importance des ſervices qui ſeront rendus.

On a encore l'audace de rejetter ſur l'Aſſemblée nationale, les maux que des premiers momens nous ſont ſouffrir. Vils calomniateurs, croirez-vous que nous puiſſions prendre le change; croirez-vous que nous perdions de vue le temps & la cauſe de la convocation de nos repréſentans?

Si l'état n'eût pas été ſur le point de ſa perte, ſi la tortuoſité des opérations du gouvernement n'eût pas annoncé ſon embarras & l'inutilité de ſes expédiens, ſi la dilapidation des finances n'eût pas été extrême, cette adminiſtration jalouſe de ſon autorité, eût-elle appellé à ſon ſecours des hommes qui devoient mettre au grand jour l'abus effrayant de ſon pouvoir?

C'eſt lorſque l'Aſſemblée nationale commence à ſonder l'abyme où nous étions prêts d'être plongés, c'eſt lorſqu'elle eſt environnée de ruines & de décombres, qu'on ſe plaint de ce qu'elle n'a pas encore remonté l'édifice! En qui donc avons nous mis notre

confiance, ſinon dans des hommes? Eh! comment exiger qu'ils puiſſent, par un enchantement ſubit, réparer tous nos maux & trouver cette maſſe de numéraire que des ſiècles de déprédation ont abſorbée? Un malade travaillé par de longues ſouffrances, peut-il eſpérer le retour à la ſanté au moment même où il a attendu que la totalité de ſes forces fut épuiſée pour appeller le médecin?

On nous demande ſi nous payons moins d'impôts? Demandons à notre tour ce que nous aurions payé ſi des Miniſtres, juſtement expulſés, avoient pu ſurmonter les cris de déſeſpoir d'un peuple outragé? Oui, nous payons, l'amour de la patrie nous en fait un devoir: nous ſavons que nos deniers ſeront dépoſés dans des mains qui n'auront plus la fatale & injuſte prérogative de ne pas nous en rendre compte; nous payerons, mais nous ſaurons pourquoi; nous payerons, mais aucun ne s'en trouvera diſpenſé: & puiſque les beſoins du moment le réclament, nous offrirons généreuſement à l'État le quart de nos revenus, nous allégerons le ſort du malheureux qui n'auroit pu ſupporter le ſurcroît de taxe qu'il falloit impoſer.

Après avoir voulu ſoulever les ames intéreſſées, on cherche à égarer les eſprits ſuperſtitieux: la religion eſt perdue, s'écrie-t-on; les biens de l'égliſe ſont envahis; le Clergé n'eſt plus ce corps ſans ceſſe reſpecté par la piété de nos pères; la philoſophie moderne a prévalu, c'eſt-elle qui vient de tout détruire.

Éclairer le peuple, c'eſt le modérer; qu'on ne penſe donc pas qu'en attaquant les abus, dont l'autel fût ſi long-temps environné, nous cherchions à ſou-

lever les esprits contre ses Ministres sacrés, ils seront & doivent toujours être l'objet de notre respect & de notre vénération ; mais il ne faut pas confondre la sublimité de leurs fonctions avec les plaintes de leur intérêt particulier.

Que les ames timides se rassurent, la religion chrétienne sera toujours celle d'une nation qui réclame les droits de l'humanité : la religion d'un Dieu de paix sera celle d'un peuple qui, pour écarter tous les sujets de division, abolit des droits que l'injustice avoit usurpé ; enfin, cette religion sera toujours celle des législateurs qui posent pour première base de la loi, que tous les hommes sont égaux, & que tous sont intéressés à se regarder comme frères & amis.

Croyons qu'en demandant ces biens immenses à ceux qui n'en furent que les dépositaires, puisque le détachement des choses terrestres fut leur première loi, la nation honorera toujours les travaux de ces Pasteurs vertueux qui édifient, instruisent & secourent l'humanité.

Ce ne sont point eux qui cherchent à aigrir les esprits, ce ne sont point eux qui regrettent cette superfluité de jouissances, si opposée à l'intention divine ; ils voyent que si un seul homme n'a plus le droit d'accumuler sur sa tête les revenus immenses de plusieurs gros bénéfices, la nation se fera un devoir de pourvoir à la subsistance de celui qui supporte le poids du jour : satisfaits de la rétribution honnête, qui déjà leur est assurée, ils ne se plaindront point d'être traités comme tous les autres hommes qui servent la patrie ; enfin, ils verront avec plaisir que les biens de l'église étant à la disposi-

tion de la nation, ils ne feront plus, en grande partie, difperfés dans la Capitale, & quelquefois profanés à des ufages fcandaleux.

En décrétant que tous les hommes font égaux, il falloit que l'Affemblée nationale accordât à tous les mêmes droits aux avantages de la fociété ; elle devoit refpectueufement laiffer à Dieu feul le droit de fcruter les cœurs & les confciences, & ne juger des hommes que d'après leurs actions & les fervices qu'ils pouvoient rendre à la patrie. Cependant l'intolérance fonne le tocfin & l'alarme fur ces infortunés que la fociété rétablit dans leurs droits ; elle crie qu'ils devroient en être réprouvés comme ils le font du fein de l'églife.

Mais c'eft en vain : des fiècles de lumière nous ont trop inftruit de nos devoirs ; fi l'hiftoire nous rappelle ces fcènes fanglantes, fruits de la fuperftition, ce n'eft que pour en avoir horreur.

En admettant tous les hommes au titre de citoyen, l'Affemblée nationale invite ceux qui font dans l'erreur à reconnoître & à aimer la vérité ; elle fera fans doute plus de profélytes par la douceur, & les prêtres en feront davantage par l'efprit de perfuafion, que le fanatifme n'en fit par fes excès & par fes attentats.

Ah ! nous nous fouvenons encore de ces émigrations qui tranfportèrent à nos ennemis nos forces, nos talens & nos richeffes ; nous entendons les gémiffemens de ces malheureufes victimes qui durent chérir leurs erreurs, puifque la vérité ne leur fût annoncée que par la violence. Il eft temps que l'on procure à cette religion fainte, le moyen de réparer les maux

que l'imposture fit en son nom ; il est temps que nous arrachions des mains de nos ennemis tout ce que leur transmit la fureur de nos pères, en persécutant leur concitoyens.

La loi toujours attentive & vigilante à maintenir les droits de l'homme, veut garantir sa liberté contre la surprise d'un moment de ferveur, & lui épargner des regrets amers & superflus, en arrêtant les vœux monastiques ; on en conclut qu'elle porte atteinte à la sureté de l'innocence.

Disons plutôt que ces couvens, dont l'humanité arrache les grilles & les verrous, auroient toujours été le sanctuaire de la vertu, si elle en eut fait perpétuellement sa demeure volontaire. La nation ne veut plus que ces maisons soient regardées comme le tombeau des vivans ; mais peut-on croire qu'elle ne les emploie à des usages bien plus utiles pour la société? Si elle ne veut plus que de malheureuses victimes soient sacrifiées à l'orgueil & à l'avarice d'un père barbare & dénaturé, sa prévoyance & sa sollicitude ne garantiront-elles pas la vertu abandonnée contre les attaques & les embûches du vice & de la corruption?

Ah ! que l'homme désabusé de la frivolité du siècle, édifiera bien mieux ses semblables, lorsqu'aux loisirs d'une vie contemplative, il substituera les occupations d'une vie active & laborieuse ; que ses jours seront bien mieux consacrés à l'éternel, lorsqu'il les emploiera au soulagement de l'humanité souffrante & à l'éducation de la jeunesse.

Quel est le moyen dont on se sert encore pour achever de porter dans nos ames la désolation & l'effroi ? Quand le Roi participe au pouvoir législatif, quand il ne peut se séparer de l'Assemblée nationale,

& que ſon abſence deviendroit funeſte à tout le Royaume, on nous dit qu'il eſt captif & que ſon autorité eſt uſurpée & anéantie.

O françois ! qui vous fites toujours gloire d'honorer & de chérir vos Rois, croyez que c'eſt bien moins l'autorité royale qu'on veut ſoutenir, que celle des courtiſans & des Miniſtres. Si les loix anciennes avoient conſtitué le trône, avoient-elles jamais aſſuré l'autorité royale ? Quel eſt celui qui a régné comme ſes prédéceſſeurs ? Quel eſt celui qui a joui d'une autorité égale ou pareille ? N'a-t-elle pas toujours dépendu du plus ou du moins d'ambition dont le prince étoit ſuſceptible, de la bonne foi ou de la ſubtilité, de l'habileté ou de la mal-adreſſe des Miniſtres ou des gens en place & en faveur ? N'étoit-elle pas journellement attaquée par cette multitude de cotendans à une portion d'élèvation & de puiſſance ?

Aujourd'hui, quand la loi conſtitutionnelle déclare cette autorité ſacrée, on vous dit qu'elle eſt avilie; quand la nation établit en principe que la loi ne peut-être obligatoire ſans ſon approbation & ſa ſanction, on ſoutient qu'elle eſt anéantie : enfin, on veut que votre Roi ſoit dans l'interdiction quand la nation le conſtitue dépoſitaire de toutes les forces publiques, pour faire exécuter les loix.

Si ceux qui réclament aujourd'hui pour l'autorité royale, euſſent été jaloux de la maintenir, l'auroient-ils compromiſe par cette ſérie d'édits contraires & oppoſés les uns aux autres; l'auroient-ils profanée en tournant contre-nous ſes forces deſtinées à nous défendre ?

Falloit-il donc élever le Monarque au-deſſus de la loi, pour l'expoſer ou plutôt pour donner le droit aux

Miniſtre d'en être les rivaux & les deſtructeurs? Son autorité n'eſt-elle pas plus impoſante & plus reſpectable, quand elle devient le centre de réunion de tous nos intérêts, dans leſquels les ſiens ſont confondus? Et loin de l'avilir, ne ſommes-nous pas intéreſſés à la relever & à la regarder comme la puiſſance tutélaire de notre bonheur?

Si ce bon Roi fut jamais captif, ne fut-ce pas quand aſſiégé par une foule d'intriguans, nous ne pouvions ſentir la douce influence de ſon ame bienfaiſante? Un Roi chéri & gardé par ſon peuple, pourroit-il être conſidéré comme captif, quand le moindre de ſes regards anime notre confiance & allège le poids de nos ſouffrances ?

Ah ! c'eſt inutilement que des perfides voudroient par leurs inſinuations trouver les moyens de nous l'enlever : nos yeux inquiets le ſuivent par-tout ; nous partageons les tranſports de joye qu'il inſpire à tous ceux qui jouiſſent de ſa préſence ; nous le voyons venir au milieu de nos repréſentans, nos ames ſont pénétrées de cette douce émotion que font naître ſes paroles paternelles ; nous recueillons avidement toutes ſes expreſſions, & nous ne pouvons plus être affectés que de l'amour le plus pur & de la plus vive reconnoiſſance.

Empreſſons-nous donc de raſſurer les ames timides, montrons-leur la néceſſité de s'armer de force & de courage; éclairons les eſprits égarés, faiſons-leur voir la patrie réclamer les ſecours de ſes enfans : que notre union anéantiſſe les factions qui déchirent ſon ſein, que l'égoïſte même connoiſſe que ſes véritables intérêts ſont maintenant liés avec ceux de la nation, qu'il perd tout ſi l'État vient à ſuccomber, & que celui qui

voudroit vivre dans l'indépendance apprenne qu'il eſt maintenant l'ennemi de tous.

Aujourd'hui nous ne connoiſſons plus de diſtinctions ni de priviléges, aucun n'a le droit d'opprimer l'autre, l'homme qui commande ne commande que par nous & pour nous, ſon autorité eſt la nôtre ; aidons-lui donc à la faire reſpecter, puiſqu'on nous manqueroit à tous ſi on venoit à la mépriſer.

Songeons aux ſuites cruelles que pourroient avoir nos diviſions & nos reſſentimens ; l'anarchie la plus cruelle en déſuniſſant nos intérêts, diviſeroit & anéantiroit nos forces, & bientôt ſubjugués les uns par les autres, nous ſerions forcés de rentrer dans les chaînes que nous avons briſées.

Et vous à qui on voudroit faire déſirer le retour de l'ancien régime, vous laiſſeriez-vous repaître d'une vaine fumée & de futiles diſtinctions ?

Si le peuple fut eſclave, étiez-vous plus libre que lui ? Songez à ces lettres de cachet, à ces priſons d'état, à cette armée d'eſpions entretenue autour de vous, par la barbare inquiétude d'un Viſir, quand vous aviez le droit de vous plaindre de ſes injuſtices.

Rappellez-vous tous les maux dont une adminiſtration jalouſe & capricieuſe accabloit l'homme de mérite qu'elle avoit lieu de redouter; la plus inſigne ingratitude s'enveloppoit du manteau de la politique, pour ſacrifier à ſes prétentions, ſes parens, ſes amis & ſes bienfaicteurs.

Rappellez-vous ces ſentimens de douleur, lorſque les intérêts de la nation vendus & ſacrifiés, votre courage ſe trouvoit enchaîné par l'autorité d'un Général perfide ; vous n'aviez pas même le droit de vous défendre lorſqu'on vous égorgeoit !

Enfin, étiez-vous libres, quand par des humiliations continuelles vous achetiez le droit de commander à des esclaves?

Auriez-vous encore plus d'intérêt que nous, à vous plaindre de cette égalité précieuse qui doit maintenant unir tous les hommes ?

Vous auriez donc oublié cette préférence honteuse que l'on donnoit sur vous, à un intriguant, à un vil flatteur, & à un courtisan rampant.

A qui ces places & ces dignités étoient-elles réservées? Votre expérience & l'ancienneté de vos services ne vous donnoient pas même l'espoir de concourir avec le jeune homme le plus dépourvu de talens & de mérite, quand il étoit décoré d'un grand nom; votre corps couvert de cicatrices ne vous mettoit pas à l'abri de ces mépris, dont un grand payoit souvent vos travaux & votre valeur.

Si la nation vous prive de priviléges, dont la jouissance vous faisoit supporter de classe en classe des humiliations de la part des grands, elle vous rend des droits qu'aucune puissance légitime ne peut attaquer, en vous faisant rentrer dans la classe de tous les hommes : trop long-temps esclave de ces distinctions frivoles, qui nuisoient à la prospérité du plus grand nombre, votre industrie & vos talens peuvent réparer aujourd'hui les torts que d'antiques préjugés ont fait à la fortune de vos pères.

Ah ! quand vous aurez pris soin de rendre la vertu & la bonne foi héréditaires dans votre famille, votre nom deviendra bien plus cher & bien plus glorieux que celui qui vous étoit transmis par une filiation de titres, dont la sincérité étoit souvent suspectée. Quand vous aurez mis en œuvre tous les

avantages que l'éducation ou la fortune vous donne pour faire des heureux, quand vos bienfaits vous environneront de ces hommes dont vous ne ferez plus le feigneur, mais le père & l'ami, l'expreffion de leur reconnoiffance fera pour vous un hommage bien plus flatteur que celui qu'ils étoient contraints de vous porter.

Qu'il fe faffe donc entre tous les bons citoyens une confédération de force & de lumières; que l'accord le plus parfait devienne le précieux réfultat de cette unité de principes, qui va réunir toutes les parties incohérentes dont la france étoit compofée, & qu'elle foit maintenant confidérée comme une grande famille, dont tous les membres ont les mêmes droits à exercer, & les mêmes devoirs à remplir.



A ALENÇON, de l'Imprimerie de veuve MALASSIS l'aîné, Imprimeur du Roi, Grande Rue. 1790.



40
50